

Membres	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	12
- Pour	12
- Contre	0
- Abstention	0

2025-30

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE D'EYREIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250526-2025-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2025-30  
Séance du 26 Mai 2025

**Objet : Installation d'un miroir de sécurité « Avenue de la Gare »**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai, à dix-huit heures quinze minutes,  
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 19 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel  
Absent(s) ayant donné pouvoir : MORENA Jean-Philippe à AGNOUX Marie-Thérèse  
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice, RIVIERE Patrice  
Secrétaire de séance : HERMABESSIERE Patrick

Madame la Maire fait part du souhait d'habitants demandant à la commune la pose d'un miroir de sécurité afin de sécuriser la sortie de leur habitation située « 11 Avenue de la Gare » et qui se trouve en plein virage, sans aucune visibilité. Elle rappelle qu'une première demande a été envoyée il y a quelques mois mais il s'agissait d'une route départementale hors agglomération. Depuis, la commune a décidé de créer une agglomération dans ce secteur, le projet est donc réalisable.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Autoriser l'installation d'un miroir, selon les normes en vigueur.
- L'achat du matériel sera à la charge des demandeurs.
- Autorise la Maire à signer tous documents nécessaires concernant ce dossier.

La Maire,  
Marie-Pierre LE MIGNON

